

ACTUALITÉS

Handicap, accessibilité et formation : une expérience réussie en Ile de France



EN PRATIQUE

Publié le : 20.11.2015 - Modifié le : 06.03.2018

Depuis le 27 septembre 2015, les prestations de tous les organismes de formation doivent être accessibles aux personnes en situation de handicap : accueil, salles de cours, formations, matériels.... Et les formateurs et responsables pédagogiques, formés au handicap.

Un accompagnement adapté au niveau d'accessibilité

« Aujourd'hui, nos interventions auprès des organismes de formation se font au cas par cas. Certains ont besoin d'un accompagnement et d'une validation de la mise en conformité du ou des établissements (ADAP). D'autres souhaitent former leurs équipes à l'accueil des stagiaires en situation de handicap, être informés sur ces questions d'accessibilité, être mis en relation avec des prestataires experts en la matière », constate Sylvie Lehelloco, Chargée de projets, Ressources Conseil Diversité au sein de la délégation Opcalia Ile-de-France.

Une enquête menée auprès d'une centaine d'organismes sur leur accessibilité autour des quatre typologies du handicap a donné les résultats suivants : **50% sont accessibles du point de vue du handicap moteur, 30% de celui du handicap visuel, 30% pour le handicap auditif et 2% pour le handicap psychique.**

« Nous veillons à afficher le niveau d'accessibilité de chaque organisme de formation dans notre catalogue de formations collectives, répertorié en fonction de l'accueil, de l'information et de la formation », précise Sylvie Lehelloco.

Une démarche intellectuelle plus que matérielle

Pour Valérie Hellouin, formatrice de Centre Inffo, « l'accessibilité est plus une démarche intellectuelle que matérielle. Il faut réfléchir sur ce qu'est le handicap, ce que l'on peut mettre en place. On s'aperçoit que l'on sait déjà faire des choses. A partir de là, on dédramatise plus vite. » Et de poursuivre, « dans la formation de deux jours que j'animais, j'ai eu un stagiaire qui bénéficiait de l'accompagnement de deux traducteurs en Langue des Signes Française (LSF). Prévenue à l'avance, je savais qu'il ne fallait pas parler trop vite, commenter tous les schémas à un rythme régulier, bien expliciter les notions afin que les traducteurs puissent tout traduire. Informés également, les autres participants n'ont manifesté aucune gêne et se sont exprimés librement. Il en a été de même pour le stagiaire en situation de handicap par l'intermédiaire des traductrices. Il n'y a eu aucun impact sur le déroulement ni la durée de la formation ».

Opcalia : un intermédiaire efficace

Le stagiaire en question, c'était Rachid Mimoun, Président de Visuel France et Directeur de Visuel LSF IDF, une association qui propose des formations à l'apprentissage ainsi qu'à l'enseignement de la langue des signes. « Je souhaitais participer à la formation animée par Valérie Hellouin de Centre Inffo. Ma collaboratrice a alors contacté la délégation Opcalia Ile-de-France qui s'est montrée très efficace et nous a donné les coordonnées d'un gestionnaire d'Alther 75 afin que des traducteurs en Langue des Signes Française (LSF) soient mobilisés. Deux jours plus tard, j'ai appris que deux interprètes allaient être présents durant la totalité de la formation. Celle-ci s'est bien passée et de bons échanges ont eu lieu. Opcalia Ile-de-France a été un très bon relais et a su nous guider dans le process. Les interprètes ont été pris en charge par l'Agefiph. La loi sur l'accessibilité à toutes les prestations des organismes de formation pour les personnes en situation de handicap est une très bonne chose. Reste à savoir dans combien de temps les choses se mettront en place ».

Vous souhaitez en savoir + ?

Contactez votre [réfèrent Handicap Opcalia](#)

A LIRE AUSSI :HANDICAP

A LIRE AUSSI :S'ENGAGER DANS UNE DÉMARCHE QUALITÉ

OPCALIA
PROMOTEUR DE COMPÉTENCES

www.opcalia.com